

Section DISI IIe de France



Mél.: solidairesfinancespubliques.disi.ile-de-france@dgfip.finances.gouv.fr

COMPTE RENDU DU CHS-CT-S DU 23/06/2020

Le CHSCT portait sur le DUERP PAP (document recensant les risques professionnels et les mesures de protection liées), la formation, le budget, les registres de prévention ainsi que de nombreuses questions diverses.

DUERP/PAP 2020

La campagne d'évaluation et de prévention des risques professionnels (2019/2020) a été interrompue en raison de la situation sanitaire (COVID 19).

Le nouveau calendrier s'étale désormais de janvier à novembre 2021.

Pour Solidaires Finances, les risques déjà recensés dans cette période ne peuvent être mis de côté jusqu'en 2021.

Nous avons en conséquence demandé, et obtenu, que les risques actuels liés au coronavirus ainsi que les mesures prises pour y faire face soient annexés au DUERP.

Nous avons demandé que soit ajoutés à minima les risques et les mesures qui suivent :

- Les risques liés au télétravail (isolement, perte de repère, etc.).
- Les risques liés aux transports en commun, puisque ces derniers sont le 1er vecteur de contagion.
- La vérification des trousses de secours pour vérifier la présence de masques et gel.
- De manière générale, la mise à disposition de masques dès que cela s'avère nécessaire.

Nous avons alerté et demandé à ce qu'une attention particulière soit portée sur les risques psycho-sociaux (RPS) liés au déconfinement pour certaines personnes à la suite du retour au travail.

L'administration a répondu positivement à nos demandes et précise que la liste des risques présentés n'est pas exhaustive et que d'autres risques pourraient être pris en compte.

Un « retour d'expérience » (télétravail et confinement) sera fait et présenté au CHS-CT à la rentrée.

Nous avons demandé à ce que les groupes de travail du DUERP soient les plus représentatifs possibles, et nous avons insisté pour que les risques pour les services de CID/SIL, EIFI et Exploitation soient correctement pris en compte. La Direction nous a informé que la phase initiale (questionnaires et saisie des retours) est en cours.

A la demande de Solidaires Finances, les risques saisis, correspondant à la campagne repoussée en 2021, seront présentés dès cette année lors d'un prochain CHS-CT afin de ne pas perdre un an dans la mise en place d'actions de prévention alors que des risques sont d'ores et déjà identifiés.

Budget et formation

a) Formations:

Après la présentation de l'administration sur le bilan annuel de la formation des agents, nous avons rappelé que la formation « gestes qui sauvent » ne remplace pas la formation « secouristes du travail », qui ont des objectifs bien différents. Nous avons en conséquence insisté pour que les 2 formations soient proposées aux agents.

Nous sommes aussi intervenus sur les formations prévention incendie et maniement des extincteurs.

Solidaires Finances a insisté pour que les formations sur le budget CHS correspondent aux besoins des agents et qu'un recensement auprès des agents puisse être fait avant. Pour Solidaires Finances, l'adéquation entre le recensement des besoins et la participation des agents aux formations doit relever d'un dialogue entre les AP et les agents.

L'administration a accepté de modifier le fonctionnement en ce sens.

b) Budget:

L'administration proposait d'inscrire au budget du CHSCT de nombreuses dépenses ne relevant pas du CHSCT mais de ce qui correspond à la « dotation globale de fonctionnement » (DGF).

En effet, outre des dépenses CHS-CT (toute dépense sur prescription médicale ou dédiée à l'amélioration des conditions de travail des agents et à leur santé), l'administration avait inscrit à ce budget des dépenses bâtimentaires, des prestations de nettoyage, des fauteuils, des claviers et souris, des « Équipements de Protection Individuel » (EPI) et divers matériels qui n'avaient pas à figurer dans ce budget ; ainsi qu'une « Enveloppe spéciale Covid 19 » d'un montant de 13001€ (en fournissant divers exemples de produits achetés : gel hydro-alcoolique, lingette, alcool ménager, sacs poubelle ...).

A la suite de nos demandes de détail concernant les dépenses comptabilisées dans « l'enveloppe spéciale Covid 19 » la Direction nous précise que les dépenses COVID ont été financées pour 90000 € sur la DGF, et qu'il lui paraît normal d'y associer le budget CHS-CT. Ce cofinancement sur ces montants a été accepté.

S'agissant de l'achat de ventilateurs, le médecin de prévention comme l'ISST ont rappelé que les ventilateurs pouvaient être vecteur de transmission du Covid 19 en dispersant les gouttelettes respiratoires au-delà des 2 mètres et qu'ils ne devaient pas être utilisés dans un bureau collectif. Pour autant nous avons accepté cette proposition d'achat en considérant que cela était un investissement pour le futur.

Par contre, s'agissant des dépenses ne relevant pas spécifiquement du CHSCT, elles ont été âprement discutées. Solidaires Finances a rappelé qu'aucun **EPI** (chaussure de sécurité, blouse etc...) **n'a à être payé par le CHSCT, sauf en cas d'urgence**, comme le stipule clairement la note d'orientation ministérielle de fin 2019. Point réaffirmé aussi par l'ISST.

Nous avons ainsi aussi refusé les dépenses bâtimentaires qui relèvent de la DGF.

La fourniture de fauteuils relevant aussi de l'obligation employeur (fournir une chaise) dépend du budget DGF. Pour Solidaires Finances, le budget CHS-CT doit rester dédié à l'amélioration des conditions de travail des agents et nous resterons extrêmement vigilants à corriger les dérives : il n'est pas question que le budget CHS-CT serve à combler d'éventuels manques de la DGF.

A la fin de cette longue discussion, nous avons quand même accepté de cofinancer une partie de certaines dépenses. En contrepartie, nous avons obtenu l'assurance que si des fonds supplémentaires étaient nécessaires pour des achats relevant du CHSCT, ceux-ci seront effectués sur la DGF. De plus, une partie du budget a été préservé afin de pouvoir faire face à des imprévus et aux dépenses liées à l'arrivée des nouveaux agents en septembre. Pour l'instant, nous avons obtenu qu'une réserve conséquente soit gardée (24127€) pour les dépenses à venir.

VOTE du budget : Solidaires Finances 4 voix POUR – CGT Finances Publiques 2 voix POUR

Prévention:

Accidents de service :

Le taux d'accident de service étant en augmentation, Solidaires Finances a interpellé l'administration à ce sujet et a pointé la fatigue (due au sous-effectif, à l'âge, etc ??) comme une cause probable de cette augmentation. Suite à notre intervention, la direction a accepté de porter l'âge plutôt que les initiales dans les fiches d'accident de services (qui restent par ailleurs anonymisées).

Solidaires Finances est aussi intervenu pour demander à ce que les déclarations d'accident de service soient disponibles sur le site de la DISI IDF (car ne n'était pas le cas), ce que la direction a accepté.

Exercices incendie:

L'évacuation de l'Esi de Versailles, plus longue qu'habituellement, a été expliquée par les travaux en cours. Solidaires Finances est intervenu pour rappeler que des travaux ne pouvaient constituer une raison pour des lenteurs d'évacuation, bien au contraire, les travaux faisant partie des risques incendie supplémentaires. L'administration nous rejoint sur cette remarque.

Visites de sites :

3 sites seront visités par une délégation CHS-CT cette année : Montreuil, Versailles et Noisiel.

La visite à Montreuil aura lieu le 23 juillet 2020.

La visite à Versailles aura lieu 22 septembre 2020.

La visite à Noisiel aura lieu le 24 septembre 2020.

Questions diverses:

Point sur la fermeture des ateliers ADO:

Concernant la fermeture des 2 ateliers ADO de Versailles et Nemours, Solidaires Finances a réaffirmé son opposition très nette à leur fermeture. Si à Versailles, les agentes semblent avoir obtenu relativement satisfaction, la situation est plus difficile à Nemours.

9 agentes C et une agente B resteront à l'ESI de Nemours.

4 agentes devaient être affectées sur la cellule de fiabilisation DDFIP77, or non seulement cette cellule n'a pas été créée officiellement mais en plus les 4 collègues n'ont aucune information sur leur future affectation. Sur ces 4 agentes, 2 prochains départs à la retraite : pour cela, nous demandons des garanties pour les 2 agentes restantes. En effet, le fait que la cellule ne soit pas officiellement créée nous fait craindre qu'elles soient réaffectées sans garantie de maintien sur place dans les services de la DDFIP77.

De surcroît et pour d'autres collègues ADO de Nemours, nous nous interrogeons sur leur future affectation et sur la réelle pérennité de leur service d'accueil.

La direction considère que malgré la fermeture de l'atelier ADO et l'obligation des agentes à muter, les agentes ont eu un très bon traitement à la différence d'autres DiSI.

La direction a pris contact avec les RH de la DDFIP 77 et nous a déclaré qu'elle ferait remonter à la DDFIP notre demande de création de la cellule de fiabilisation.

S'agissant de nos craintes d'affectation à l'EIFI, la Direction nous a répondu que les affectations locales à l'ESI de Nemours seront effectuées non selon les souhaits des agentes mais selon les besoins de service.

Nous ne pouvons donc que constater une forme de cynisme à affecter des agents dans un service dont la pérennité n'est pas garantie pour l'heure ni par l'administration ni par la direction de la DISI IDF (cf. réorganisation des EIFI). Pour Solidaires Finances, cela nous est inadmissible, comme nous l'avons dit à l'administration.

Sur la prime Covid:

Seul 30 % des agents pourront recevoir cette prime. Suite à notre demande concernant la répartition de cette prime suivent les grades, chiffres communiqués : A+ (15%), A (10%), B (50%), C (25%). Parmi ces agents, 30 % pourront obtenir la prime maximale de 1000 € (c'est à dire 10% des agents).

Nous avons dénoncé une fois de plus le risque de partialité dans la répartition de cette prime et la non transparence des critères d'attribution. La Direction nous a répété que les primes versées en juillet ont été appréciées localement par les chefs d'ESI.

Solidaires finances, qui n'a eu de cesse de dénoncer cette prime comme étant une porte ouverte à un fort risque de partialité, note le taux relatif très élevé des Cadres A+ dans l'attribution de cette prime !!

Sur la reprise des jours de congés suite à l'ordonnance-congé (que nous appelons ordonnance-racket):

Un mail a été adressé à l'ensemble des personnels à 22h30 indiquant le mode de calcul permettant de connaître le nombre d'ARTT/congés qui seront repris aux agents.

Solidaires Finances a critiqué les dispositions prises par la DiSI par rapport à l'ordonnance et réitéré son opposition à son application. Nous avons rappelé notamment que la note DGFIP prévoit un délai de prévenance de 24h avant de pouvoir imposer à un agent de prendre des congés.

La Direction rappelle qu'elle applique l'ordonnance de la même manière que les différentes directions et la DG mais nous a quand même demandé à ce que nous lui transmettions notre interprétation de la note afin de voir en détail nos arguments.

Sur les écrêtements mensuels

Il y en a eu 80 au mois de mars et 30 en avril.

Ces heures seront récupérées à priori sous la forme d'autorisation d'absence pour les personnes concernées. Le recensement est en cours puis une information sera faite.

Le CHSCT s'est terminé à 17h45.

Vos Représentants CHS-CT-S Solidaires Finances